

E

PÉRIODES DE RATTRAPAGE NÉCESSAIRES

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES
Proposition d'entente de principe
du gouvernement - mai 2020

Erreur de vocabulaire

Après seulement cinq rencontres de travail sans aucune acceptation, on ne peut parler « d'entente de principe ».

Durée de 3 ANS (2020 à 2023)
Augmentation salariale de 5 % / 3 ANS

Montant forfaitaire de 1 000 \$ en 2020

Montant forfaitaire de 600 \$ en 2021

AJUSTEMENTS favorisant les BAS SALARIÉS

Rémunération différenciée pour certaines catégories d'emploi

Erreur méthodologique

Il serait plus pertinent d'écrire « copier-coller de l'offre de décembre 2019, version rééditée ».

À nuancer!

La hausse forfaitaire de 1000 \$ non récurrente concerne uniquement celles et ceux qui sont au sommet de l'échelle salariale.

RIDICULE!

0,40 \$/h, c'est nettement insuffisant.

FAITS SAILLANTS

Une offre différenciée à l'avantage des préposés aux bénéficiaires (PAB)

Ainsi, un préposé aux bénéficiaires (PAB) œuvrant en CHSLD à temps complet verra son salaire annuel passé de 42 000 \$ à près de 51 000 \$ (26,89%) soit une hausse de rémunération de 18 %.

L'amélioration des conditions de travail pour les infirmières et les professionnelles en soins

Ainsi, l'ajout d'effectifs, une réduction du temps supplémentaire de même que des mesures de stabilisation des équipes afin qu'elles soient en nombre suffisant permettra une réduction de la charge de travail et une meilleure attraction et rétention de la main-d'œuvre.

La valorisation de la profession enseignante

Ainsi, un enseignant en début de carrière pourra bénéficier d'un salaire d'entrée de plus de 50 000 \$ tandis que l'enseignant plus expérimenté se verra offrir une perspective de progression de carrière grâce à des primes «émérite» de 5 % pour un salaire de plus de 91 000 \$

Pour consulter les détails de notre proposition d'entente de principe :
<https://www.tresor.gouv.qc.ca/negos/tout-sur-les-negos/documentation/>

Attention : problèmes en santé non résolus

Cette proposition, qui touche moins du tiers des effectifs, oublie plus de 15 000 personnes préposées aux bénéficiaires travaillant auprès des personnes âgées dans les hôpitaux et ailleurs.

Incomplet

Les deux tiers de l'offre concernent des primes non récurrentes qui ne comptent pas dans le calcul de la retraite et des avantages sociaux.

Promesse caquiste rompue!

La promesse électorale d'abolir les six premiers échelons de salaires n'est pas respectée. Il faudra encore plus de 15 ans à une enseignante ou un enseignant pour atteindre le sommet de son échelle de rémunération.

FAUX

L'ajout d'effectifs est conditionnel à l'assouplissement du paiement des heures supplémentaires. Ceci n'est pas une amélioration des conditions de travail.

Leurre!

L'équivalent de 400 enseignantes et enseignants à temps plein auraient le privilège d'obtenir cette prime patronale en soutien à la direction.

Attention au plagiat!

Le contenu de cette offre en ligne est un large copier-coller des offres rejetées du 12 décembre 2019 et du 27 avril 2020.

Votre gouvernement

Québec